

RAPPEL : L'incinération des déchets verts est interdite !

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre de déchets verts s'applique aujourd'hui **sans plus aucune dérogation possible de la part de la municipalité.**

Le non-respect de cette interdiction peut vous exposer à une contravention de 450 € (article 131-13 du code pénal).

Plusieurs alternatives au brûlage s'offrent comme le compostage domestique, le broyage et le paillage, la déchetterie....

Pour en savoir plus :

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/ (réglementation)

www.ademe.fr/ (prévention et gestion des déchets)

Déchetteries (Migelane et Arnahurt)

Elles sont ouvertes du lundi au vendredi de 13h à 18h, le samedi de 8h30 à 18h et le dimanche de 8h30 à 13h. **Elles sont fermées les jours fériés.**

Déchets Verts : ramassage le 7 janvier 2020

Encombrants : ramassage le 16 janvier 2020

Inscription obligatoire jusqu'à 16 h la veille du ramassage au
0 805 020 002

ou par mail : dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com ou
encombrants.montesquieu@groupenicollin.com

BRUITS DE VOISINAGE

Le bruit, véritable pollution sonore est de plus en plus difficile à supporter. Les services de la mairie sont régulièrement saisis par les plaintes de particuliers.

Pour le bien-être de tous, de simples règles de civisme peuvent suffire :

- Prévenir ses voisins en cas d'activités bruyantes,
- Effectuer ses travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou appareils tels que, tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, à des horaires réglementés par arrêté préfectoral :
 - Jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.
 - Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
 - Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.
- Eviter les bruits aux sorties de réunions, spectacles et soirées festives.
- Les propriétaires d'animaux et notamment de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



AYGUEMORTE
LES GRAVES

Flash Info
n°227
JANVIER
2020

**Philippe DANNÉ, Maire,
le Conseil Municipal,
le Conseil Municipal des Jeunes
vous souhaitent une très belle année**



VACANCES SCOLAIRES



Reprise des cours le lundi 6 janvier 2020 au matin.

INFO TRAVAUX



Les travaux de réfection du parking de la Sablière retardés en raison de conditions météorologiques défavorables sont enfin terminés. Ce dernier est à nouveau accessible.

INFO MAIRIE

Afin de pallier un dysfonctionnement récurrent lié au ramassage et à la distribution du courrier par les services postaux d'une part, au dépôt de courriers par les administrés d'autre part, dans une boîte à lettres commune, **deux boîtes à lettres distinctes ont été mises en place** :



- 1 boîte à lettres MAIRIE : destinée aux habitants de la commune (étiquette blanche).
- 1 boîte à lettres MAIRIE annotée : « Strictement réservée aux services postaux » (étiquette jaune).

Merci de votre coopération.

REPAS DES AÎNÉS



Il aura lieu le **samedi 1er février 2020**. Seules les personnes ayant atteint l'âge de 62 ans seront conviées à cet événement et recevront une invitation.

Les personnes non inscrites sur les listes électorales ayant intégré la commune en 2019 et nées en 1957 et avant, sont invitées à se faire connaître en mairie.

POINT RENCONTRE JEUNES



- Vendredi 10 janvier : Football - Basket
- Vendredi 17 janvier : Soirée Jeux de société – Galette du PRJ.
- Vendredi 24 janvier : Badminton – Ping-pong
- Vendredi 31 janvier : Soirée **KARAOKÉ tout public**, salle la Sablière de 20h45 à 23h00. Vente de boissons et de café par les jeunes du PRJ.

20 avenue du Général de Gaulle - 33640 AYGUÉMORTE-LES-GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15 - Télécopie : 05 56 67 04 05.

Mail : mairie-ayguemortelesgraves@wanadoo.fr Site : www.ayguemortelesgraves.fr

RENTREE SCOLAIRE 2020 / 2021

RAPPEL :

Afin de prévoir les effectifs de la rentrée scolaire 2020/2021, les familles dont les enfants sont nés en 2017 sont invitées à les préinscrire en mairie (munies du livret de famille et d'un justificatif de domicile).



CAUE

Permanences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement



Les permanences sont tenues à la mairie de La Brède, sur rendez-vous auprès du service urbanisme : 05 57 97 18 58. Venir avec photos des lieux et plans. Prochaine permanence :

le 8 janvier 2020 de 9h 30 à 12h.00

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

LISTES ELECTORALES (Rappel)

En prévision des élections municipales qui se dérouleront au mois de mars prochain, les personnes nouvellement installées dans la commune peuvent venir se faire inscrire en mairie, jusqu'au 7 février 2020, dernier délai.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Conditions à remplir pour l'inscription sur la liste électorale :

- Être majeur.
- Avoir la nationalité française.
- Être domicilié sur la commune.

Conditions à remplir pour l'inscription sur les listes complémentaires :

- Être majeur.
- Avoir la nationalité de l'un des Etats de l'Union Européenne.
- Jouir de ses droits civiques en France et dans l'Etat d'origine.

Être domicilié sur la commune.

Il est conseillé de faire cette démarche le plus rapidement possible afin que votre inscription soit effective au moment du scrutin.

Inscription en ligne possible depuis le lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

20 avenue du Général de Gaulle - 33640 AYGUÉMORTE-LES-GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15 - Télécopie : 05 56 67.04.05

Mail : mairie-ayguemortelesgraves@wanadoo.fr Site : www.ayguemortelesgraves.fr

